

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1653

Vorwort: Statu quo territorial
Autor: Jaggi, Yvette

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cachez les villes, qu'on voie les régions non urbaines

UDC, Verts et sept cantons ont laminé le projet du Gouvernement. La version «optimisée» se révèle conservatrice et antiurbaine.

Le dernier, Joseph Deiss proposait une Nouvelle politique régionale (NPR) pour la Suisse, commandée en 2001 à une commission d'experts par son prédécesseur à l'Economie, Pascal Couchepin. «Un blabla professoral épouvantable» (*Le Courrier/La Liberté* du 10 septembre 2004), selon Jean-Pierre Bonny, ancien directeur de l'OFIAMT et conseiller national radical bernois, père de l'arrêté qui a généré quatre à cinq milliards pour le financement d'infrastructures dans les régions économiquement menacées - en sus des dix-neuf milliards investis dans les 54 régions de montagne au sens de la LIM (Loi sur les investissements dans les régions de montagne).

Comme prévu, le projet de NPR s'est heurté à de multiples et fortes résistances, faisant même l'objet de refus catégoriques, de la part des Verts et de l'UDC, ainsi que de sept cantons, parmi lesquels Zurich, Fribourg, Vaud, Valais et Jura. Au terme d'une procédure de consultation particulièrement cruelle, Joseph Deiss demande une version «optimisée» du projet, qui le rende politiquement viable. Mission donnée à un groupe de travail de douze personnes, dont huit conseillers d'Etat en charge de l'économie publique dans leur canton et quatre fonctionnaires fédéraux, dont trois du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), directeur en tête. Le 30 juin dernier, la nouvelle mouture de la nouvelle loi fédérale sur la politique régionale révèle sa véritable inspiration: conservatrice et antiurbaine.

Il faut dire que, fidèle à sa tradition et à ses consultants néolibéraux, le seco avait fait fort, dans le genre concurrence à tout va. La NPR préconisait le passage d'un mécanisme de péréquation entre les régions à un renforcement de leur compétitivité, en misant sur l'esprit d'entreprise et la capacité d'innovation des acteurs écono-

miques, ainsi que sur des systèmes de valeur ajoutée.

Du coup, on prévoyait de remplacer des instruments connus et appréciés, tels la LIM et l'Arrêté Bonny, par des stratégies d'incitation et d'organisation, tendant par exemple à coordonner les différentes politiques fédérales ayant un impact sur l'aménagement du territoire. A ce titre, les «agglomérations urbaines», pour reprendre le pléonasme inscrit à l'article 50 de la Constitution, faisaient tout naturellement leur entrée parmi les régions considérées, au même titre que les zones rurales, périphériques et de montagne, jusqu'ici seules bénéficiaires de la sollicitude et de l'aide financière fédérales.

Dans la foulée, il s'agissait de constituer une Conférence tripartite pour l'espace rural, analogue à celle des agglomérations qui réunit depuis plusieurs années les représentants de la Confédération, des cantons et des communes. Pire encore, il était prévu de créer une fondation pour le financement coordonné de toutes les opérations de développement régional, en lieu et place des comptes parallèles actuels.

C'en était trop. Le projet de NPR n'aura donc pas survécu à la première épreuve du feu politique. Désormais «optimisé», libéré de toute innovation handicapante, il sera soumis au Conseil fédéral dès la rentrée. Charge à l'Exécutif de décider s'il veut soumettre aux Chambres un projet qui ressemble tant au régime actuel que Joseph Deiss lui-même trouverait la force de le défendre. Ou s'il renonce, sous prétexte de RPT votée en novembre dernier ou pour de plates raisons financières: les coûts directs de la NPR sont évalués à trente millions par an, au lieu des 21,6 millions planifiés par Hans-Rudolf Merz.

Ainsi retombent les grands élans fédéraux, entre blocages législatifs et programmes d'économies. yj

Edito

Statu quo territorial

Quels territoires prendre en compte pour l'application d'une politique structurelle de la Confédération? Les seules régions économiquement menacées comme le précise la Constitution? ou l'ensemble du territoire comme le préconisait la nouvelle politique régionale, proposée l'an dernier par le Département de l'économie? Joseph Deiss aura vite compris la résistance des cantons, manifestée lors de la procédure de consultation: en décembre dernier, il donnait six mois à un groupe de travail composé en majorité de représentants des cantons pour «optimiser» le projet de nouvelle loi fédérale sur la politique régionale.

Résultat de la course aux compromis: le statu quo. Surtout ne rien abandonner des acquis par définition précieux, ni créer le moindre précédent, toujours gros de risques inquiétants. On innove en principe, on maintient dans les faits. Toutes les régions sont théoriquement prises en compte, mais, dans la pratique, seules les zones de montagne, rurales et frontalières, à l'exclusion des agglomérations, peuvent bénéficier des aides financières de la Confédération pour des programmes et projets visant à promouvoir la valeur ajoutée dans les régions, ainsi que des prêts pour infrastructure, au sens de la Loi sur les régions de montagne, généreusement mesurées comme on sait.

En clair, les cantons excluent expressément le financement des projets-modèles pour les agglomérations, lancés à l'instigation de la Confédération - mais pas du Département de l'économie. A MM. Leuenberger et Merz d'investir dans le développement territorial, la nouvelle Péréquation financière ou au titre d'Avanti plus.

Plus des deux tiers de la population du pays résident en plaine, sur le Plateau où s'étale cette vaste conurbation que certains appellent Métropole suisse. Mais ces territoires du réel, ces espaces vécus, ces lieux d'intensité, échappent à la politique régionale fédérale, à la nouvelle comme à l'ancienne. Plus qu'un déni de justice, c'est un grave défaut de réalisme. Ou une manifestation supplémentaire du sentiment antiurbain, qui reste vif dans ce pays où les périphéries l'emportent sur le centre, les montagnes sur la plaine, les campagnes sur la ville. yj